



### Extraits du discours des vœux du Maire du 13 janvier 2023

(...) Nous voterons le budget en mars prochain qui déterminera nos actions pour l'année, cependant les dossiers se préparent en amont et je peux en évoquer quelques-uns :

Le gros dossier de l'année (sous condition d'obtenir les financements...) sera la première tranche de requalification du secteur des jardins familiaux du chemin des Quélettes en **parc nourricier de cœur de ville**. La première tranche consiste en l'aménagement de l'espace public central de cet îlot vert de 5 ha au centre de la commune. Il est estimé à 800.000 € pour un projet global de 1,9 million €. On cherche à se faire financer par l'Etat (DSIL ou fonds vert), l'Europe et le Conseil Départemental. Nous avons construit ce projet avec le concours d'un architecte paysagiste, un projet écologique élaboré avec les jardiniers et propriétaires.



La réalisation de **la voie verte rue Roger Salengro** permettant de sécuriser piétons et cyclistes pour rejoindre la zone d'activité aura lieu finalement en 2023 pour un coût estimé de 157.000 €. Ce projet est largement financé par la DSIL et la DETR. Cette voie s'inscrit en complément du schéma cyclable d'Amiens Métropole en cours d'élaboration et qui pourrait concerner Camon.

**Le plan de gestion des marais** consistera essentiellement en des opérations de déboisement des espaces naturels humides afin que la faune et la flore propres à ces espaces retrouvent toutes leurs places. Il sera mené avec le Conservatoire des espaces naturels des Hauts-de-France pour un coût estimé de 74.000 €. Un financement de l'Agence de l'Eau sera recherché. Une partie de ce projet pourrait être réalisé dans le cadre d'un chantier nature.

**L'amélioration de l'acoustique de la crèche les Caminoux** pour un coût estimé de 10.000 € pour lequel nous pourrions demander un financement de la CAF.

**Projet de construction d'une salle d'évolution sportive** pour les écoles pour laquelle une architecte a été retenue et a commencé à dessiner et chiffrer ce nouvel équipement qui sera construit derrière le restaurant scolaire (autour de 700 000 €)

Amiens Métropole engagera la 3ème tranche de modernisation de l'éclairage et le remplacement des faux plafonds à l'école de musique pour 12000 € ; Divers travaux dans le centre nymphéa pour 25000 € et pour 5000 € salle J. Moulin ; Modernisation de l'éclairage (leds) à la médiathèque pour 15000 € ;

Par ailleurs, nous continuerons de travailler sur **la révision du PLU**. La révision de celui-ci permettra d'identifier le foncier disponible et le foncier à mobiliser afin de projeter la construction de nouveaux logements pour répondre à la demande. Il s'agit d'imaginer un projet d'urbanisme répondant aux besoins actuels et à venir pour une offre de logements adaptés aux différentes populations à accueillir, et de combler notamment le manque de logements adaptés au vieillissement, mais aussi pour les primo accédants et les familles, mixant logements privés et sociaux.

Il s'agit de construire **un vrai projet urbain avec un nouveau quartier** qui devra relier le « nouveau Camon » avec le village historique. Un projet d'aménagement pour lequel nous avons fait travailler un groupement réunissant urbaniste, paysagiste, architecte pour avoir une vision d'aménagement global et cohérent à terme de ce secteur qui s'étalera sur les 15 à 20 ans à venir. Un projet de quartier s'articulant autour d'un **nouveau parc paysager de 4 ha**.

La révision du PLU porte cette vision d'avenir pour Camon qui devra se réaliser progressivement en tenant compte des objectifs de réduction de la consommation foncière de la loi climat et résilience.

Cette révision est aussi indispensable pour réaliser **le projet de centre culturel** prévu dans la programmation pluriannuelle d'investissement de la métropole à l'horizon 2025-2026 qui devra regrouper dans un même lieu les activités culturelles de Nymphéa et Harmonia qui sont disséminées dans des bâtiments vieillissants et énergivores. Nous aurons l'occasion de présenter ce projet de PLU à la population dans les mois à venir.

(...)L'énumération de tous ces travaux peut paraître fastidieuse mais elle témoigne du travail mené par vos élus du conseil municipal. Tous ces dossiers ne se montent pas sans un travail collectif, beaucoup de travail auprès des partenaires pour mobiliser investissements et financements. D'où la nécessité d'être sur tous les fronts : commissions de travail avec l'état et l'AMF, présence de Camon dans l'exécutif d'Amiens Métropole, présence de votre maire au conseil départemental.

Et je peux vous dire (et les maires présents dans la salle peuvent en témoigner) que ce n'est pas la fête tous les jours, que cela demande beaucoup d'investissement, et qu'il faut de la volonté pour résister au découragement lorsque l'on subit critiques et leçons de gens qui sont bien loin de maîtriser ses sujets et d'imaginer les trésors d'ingéniosité et de persévérance qu'il faut pour essayer de faire exister et développer sa commune dans un environnement politique et institutionnel souvent compliqué quand ce n'est pas hostile.

### **Et les finances dans tout ça ?**

Je ne reviendrais pas sur le scandale que constitue la baisse des dotations de l'état qui pèse lourd dans notre capacité à développer les services à la population et sur nos capacités d'investissement.

J'ai évoqué au début de mon propos les conséquences de la crise sanitaire sur nos recettes et sur nos dépenses. Cela se ressent sur l'autofinancement que nous pouvons dégager. Je tiens à saluer le travail quotidien de notre directeur général des services pour veiller au grain et tenir le budget, de mobiliser les recettes et de tenir les dépenses.

Et c'est à l'aune de ce contexte très difficile qu'il faut apprécier les chiffres que je vais vous livrer.

#### **Budget de fonctionnement :**

Recettes mobilisées : 4.122.252 €

Dépenses : 3.615.678 €

**Soit un résultat positif dégagé de +506.594 € (autofinancement)**

#### **Budget d'investissement :**

Réalisé en dépenses : 1.688.033 €

Auxquels s'ajoutent 672.915 € de dépenses engagées et rattachées à l'exercice.

Réalisé en recettes : 2.220.217 €

Auxquels s'ajoutent 175.185 € de restes à réaliser (notifiées)

**L'excédent d'investissement 2022, avec le report de l'excédent reporté de 2021 s'élève à +1.044.727 €**

Etat de la trésorerie au 12 janvier : 2.141.000 €

Etat de la dette : Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, 1.824.000 € Annuité de 180.000 € en capital et 28.000 d'intérêts.

Mais une collectivité ce ne sont pas que des chiffres, c'est aussi un ensemble d'hommes et de femmes qui apportent leurs compétences et leur dévouement dans les différents services, qu'ils soient au contact du public ou non. Je les remercie pour leur engagement au service de la population et leur sens du service public. Je remercie les collègues du conseil municipal qui m'accompagnent depuis 2020 pour leur engagement et leur loyauté envers le contrat municipal qui nous unit.

Mesdames, messieurs, je vous renouvelle tous mes vœux de bonheur, de prospérité et de santé pour cette nouvelle année.

**Votre Maire,**  
Jean-Claude RENAUX





# Révision du PLU

La commune de Camon, par délibération du 04 avril 2022, a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2012, sur l'ensemble de son territoire.



## LE PLU : UN DOCUMENT D'URBANISME AUTOUR D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

### De quoi s'agit-il ?

Un Plan Local d'Urbanisme est un **document de planification qui prévoit l'aménagement futur de la commune pour les 10 années à venir** : futurs secteurs d'urbanisation, voiries et équipements, protection du patrimoine et de l'environnement, ... **C'est aussi un outil réglementaire auquel on se réfère pour instruire les autorisations d'urbanisme** (permis de construire, certificat d'urbanisme, ...).

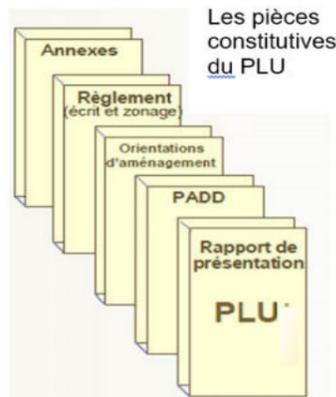
Le PLU s'appuie sur un Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui exprime de façon prospective un projet global d'aménagement cohérent. Le règlement devient alors la transcription des choix qui sont faits.

### Le Contenu

**Un rapport de présentation** qui à partir du diagnostic explique les choix retenus

**Un PADD** qui présente le projet communal pour les 10 ans à venir

**Des orientations d'aménagement et de programmation** sur certains secteurs



**Un zonage** qui délimite  
Les zones urbaines : U  
Les zones à urbaniser : AU  
Les zones agricoles : A  
Les zones naturelles : N

**Un règlement** qui fixe les règles applicables à l'intérieur des différentes zones

**Des annexes** qui indiquent les servitudes d'utilité publiques, ...

## LE PLU ET LA CONCERTATION

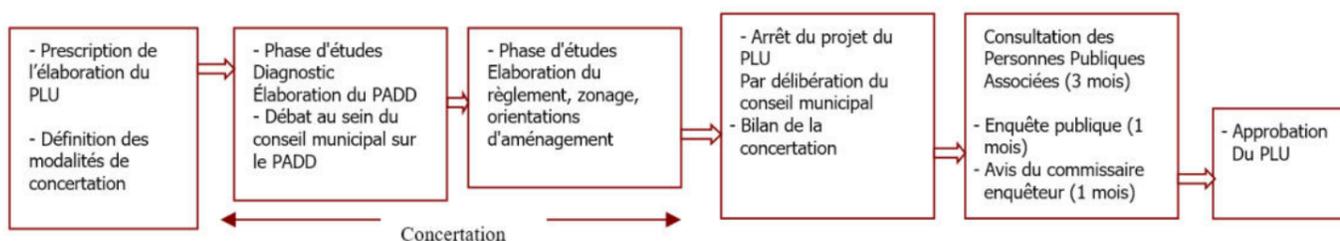
Pour la révision du PLU, on distingue deux types de procédure de concertation :

- Un dispositif associant les partenaires institutionnels (Etat, Département, Région, ...) - Un dispositif de concertation avec la population.

La commune a défini les modalités de concertation suivantes :

- Dès à présent, la mise à disposition d'un registre où toutes les observations peuvent être consignées à la mairie (aux heures d'ouverture habituelles),
- Des articles présentant l'avancement des études sur le bulletin municipal et le site internet de la commune.
- L'affichage de la délibération prescrivant la session durant toute la procédure,
- Une réunion publique à laquelle seront conviés les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

## LA PROCÉDURE D'ÉLABORATION DU PLU



Noëlen images



Spectacle de fin d'année des écoles maternelles et élémentaires offert par la Municipalité salle Louis Aragon, Mardi 6 et Jeudi 8 décembre 2022



Visite du Père Noël aux écoles maternelles Jean Jaurès et Paul Langevin



Marché de Noël de L'Union des Commerçants et Artisans de Camon samedi 17 décembre 2022



Village de Noël



Manège offert par la Municipalité Du 17 décembre au 24 décembre 2022



Distribution de 1000 colis de Noël aux personnes âgées et aux demandeurs d'emplois les 05 et 07 décembre 2022



Nous avons une nouvelle fois transmis 250 lettres au Père Noël. Il n'a pas pu répondre à tous les enfants car il n'avait pas toutes les adresses. Il promet de faire mieux l'année prochaine et de répondre aux courriers postés avant le 24 décembre. Une nouveauté cette année la réalisation du chalet de Noël par les services techniques communaux qui a suscité l'intérêt des photographes.

État-Civil



Naissances

Ezra PONCHEL  
Kaïlys PRIMORIN QUAGHEBEUR  
Lison TEIRLYNCK  
Ysaline TAVERNIER  
Milo LEFEBVRE



Décès

LEMAIRE René  
VINCENT Bernard  
COUTTE veuve JORON Nicole  
COLLET Jean-Claude  
MARTEL née SIMON Marie-Claude



Baptême Républicain

Raphaël & Axel BRÉANT célébrés le 04 juin 2022 par Jean-Claude RENAUX  
Dayana & Nyna BOURGEUS célébrés le 27 août 2022 par Jean-Claude RENAUX



## Inscriptions scolaires



Nous devons dès maintenant préparer la prochaine rentrée scolaire. Conformément à la loi, l'inscription (première rentrée) à l'école **maternelle** ou **élémentaire (CP)** est obligatoire et doit se faire en Mairie. Si vous avez un enfant dans ce cas, voici les modalités :

**Cette année, les inscriptions scolaires se dérouleront du 06 au 24 mars 2023 et pourront se faire soit par mail soit sur rendez-vous. Pour prendre rendez-vous et /ou transmettre les pièces justificatives, il faut prendre contact avec Monsieur Vincent JEROME par mail à l'adresse : [v.jerome@camon.fr](mailto:v.jerome@camon.fr) ou par téléphone au 03.22.49.30.08.**

**Veillez vous munir des pièces suivantes :**

- ◆ Livret de famille,
- ◆ Pièce justificative de domicile (quittance EDF, loyer, eau...),

- ◆ Carnet de santé ou de vaccinations à jour des vaccins obligatoires (diphtérique, tétanos, poliomyélite pour les enfants nés en 2017 et avant et les 11 vaccins obligatoires pour les enfants nés en 2018 et après),
- ◆ Certificat médical pour une première entrée en maternelle (délivré par le médecin traitant ou le médecin de la PMI),
- ◆ Pour un enfant domicilié à l'extérieur de la Commune de CAMON : formulaire de dérogation scolaire rempli avec justificatif (l'imprimé est délivré par la Mairie de la commune de résidence).

**Seuls seront inscrits en maternelle les enfants qui sont nés en 2020.**

**Les enfants nés en 2021 ayant 2 ans révolus le jour de la rentrée, seront portés sur une liste d'attente et les inscriptions se feront suivant l'évolution des effectifs de chaque niveau au terme d'une réunion (entre les directrices des écoles maternelles et la mairie) qui aura lieu début septembre 2023.**

## Ateliers numériques



Le CCAS de Camon vous propose des ateliers **accès au numérique** dispensés par des salariés de chez « Orange » qui répondront à toutes les questions concernant l'utilisation de votre téléphone portable, quel que soit votre niveau de connaissance et votre opérateur téléphonique.

Ces ateliers collectifs sont gratuits et ouverts à tous, ils se déroulent au CCAS de Camon et ont lieu le jeudi tous les quinze jours de 14h15 à 16h30.

**Planning des sessions :** (chaque session se déroule en 4 ateliers)

- ◆ **Jeudi 2 mars 2023 :** profiter pleinement de son smartphone, prise en main de son téléphone portable.
- ◆ **Jeudi 16 mars 2023 :** découvrir les réseaux sociaux.
- ◆ **Jeudi 30 mars 2023 :** protéger ses données personnelles et limiter leurs diffusions.
- ◆ **Jeudi 13 avril 2023 :** garder le contact avec ses proches avec WhatsApp.

**Pour vous inscrire contacter le CCAS de Camon, Estelle ou Delphine au 03.22.49.65.72 ou par email : [camon.ccas@orange.fr](mailto:camon.ccas@orange.fr)**

## idées sorties



Ouverture des portes 30mn avant le spectacle  
Entrée 5€ (gratuit pour les moins de 10 ans)  
Réservation nécessaire au 06.15.25.47.47  
ou [danie.saint-martin@laposte.net](mailto:danie.saint-martin@laposte.net)  
Vente de boissons et pâtisseries sur place

Le mois de janvier est la période propice pour enfin prendre de bonnes résolutions. Parmi lesquelles, l'augmentation de la pratique sportive (dont les bienfaits pour la santé ne sont plus à démontrer) tient une des premières places. Depuis l'utilisation des vélos électriques, les débats se multiplient pour savoir s'il est meilleur pour la santé de rouler avec ou sans assistance électrique. Tentons d'amener quelques éléments de réponse.

➤ **Comparaison des réponses à l'effort sur un trajet de 5 km en vélo :**

	Vélo traditionnel	Vélo électrique
Variation de la dépense énergétique (en Kcal)	+ 505	+ 422
Variation de la consommation d'oxygène (en %)	+ 55	+ 47
Variation du rythme cardiaque (en %)	+ 66	+ 62

Source : d'après Métabolic and cardiovascular responses to a simulated commute on an e-bike, Alessio et al., translations Journal of ACSM

Les chercheurs ont également interrogé les cyclistes sur la manière de percevoir l'effort. Ils tirent les conclusions suivantes de cette expérience :

- 1- Le vélo électrique exige un effort qui satisfait aux recommandations de l'OMS liées à la pratique de l'activité physique même s'il fait dépenser moins d'énergie que le vélo traditionnel.
- 2- L'usage du vélo électrique est perçu par les cyclistes volontaires comme plus agréable et ludique.

Evidemment le vélo traditionnel plus sportif a des effets plus marqués pour perdre du poids ou muscler davantage le cœur. Il reste cependant le problème de l'accumulation d'acide lactique dans les cuisses et les mollets pour les sédentaires (que sont certains d'entre nous). La pratique du vélo sollicite toutes les parties du corps mais plus spécifiquement les muscles des cuisses et des mollets. Se faire mal, oui mais pas trop. L'étude réalisée par les chercheurs évoque également l'impact positif sur l'environnement de l'utilisation du vélo électrique qui réduit l'empreinte carbone et le trafic automobile.

➤ **Comparaison de l'empreinte carbone liée à différents modes de déplacements. Quand je parcours 10km j'é mets :**

Vélo (ou trottinette) à assistance électrique

 20 gCO<sub>2</sub>

Voiture (électrique)

 198 gCO<sub>2</sub>

Scooter et moto légère

 616 gCO<sub>2</sub>

Bus (thermique)

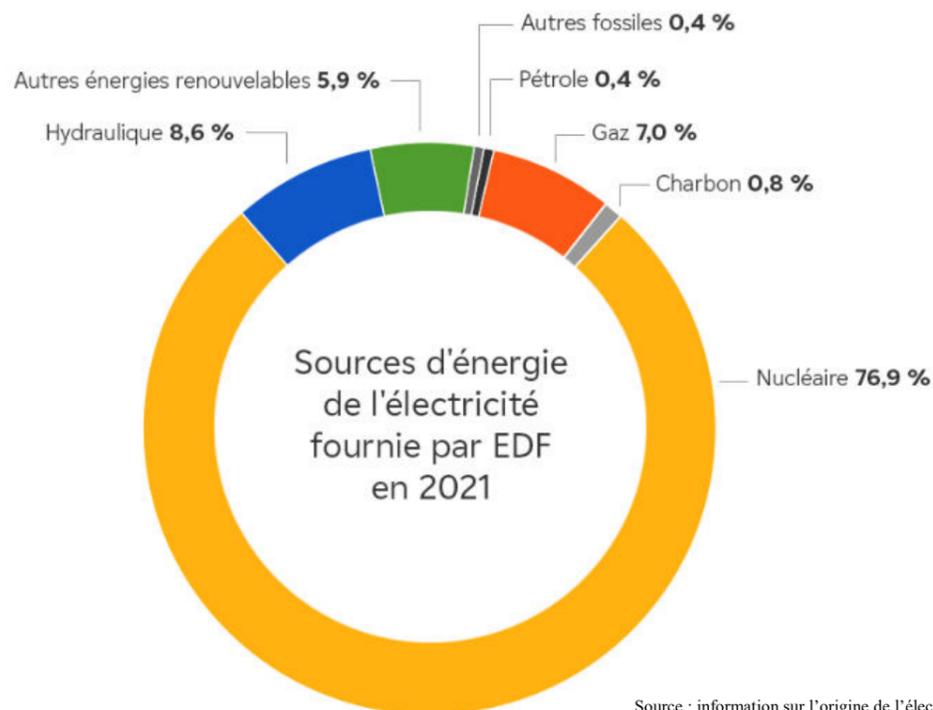
 1 kgCO<sub>2</sub>

Voiture (thermique)

 1,9 kgCO<sub>2</sub>



Le vélo à assistance nécessite d'être rechargé en énergie électrique dont la source est multiple.



Ainsi, nous avons toutes les chances de rouler au nucléaire. C'est de toute façon plus écologique que de rouler à l'essence ou au gasoil. L'autre frein souvent mis en avant à la pratique du vélo est le risque d'accident. Plusieurs plans vélos à l'échelle de la commune de la métropole et du département concourent à réduire ce risque.

### Les principales causes d'accidents en vélo sur un trajet utilitaire



Dans 70% des cas, le cycliste chute seul :

- après une tentative d'évitement d'un usager (piéton 3%, ouverture de portière 2.9%) ou d'un obstacle (trottoir, poteau, véhicule en stationnement,...),
- après une collision contre un obstacle, à la suite d'une glissade sur voie mouillée, de nuit par mauvais temps et mauvaise visibilité, ou encore par déséquilibre (chargement, bandoulière de sac,...)

Seulement 30% des accidents impliquent un autre usager de la route.

Source : fédération française des usagers de la bicyclette

Une personne qui se déplace à vélo, doit tout d'abord respecter le code de la route. Il doit rester visible (gilet fluorescent, lumières suffisantes, avertisseur sonore), avoir un véhicule bien entretenu, porter un casque, des chaussures antidérapantes et des habits couvrants qui protègent le corps.

Source : INRS

Pour des déplacements de moins de 5 km (60% de nos déplacements) le vélo présente un réel avantage d'un point de vue économique et environnemental. La sécurité va continuer à s'améliorer grâce aux nombreux aménagements sans compter l'augmentation du nombre de parkings abrités et sécurisés.

**Vélo traditionnel ou électrique, à vous de choisir ...**

### Fraude à la carte grise

L'intégralité des demandes liées à la carte grise sont à effectuer par internet sur le site officiel et uniquement sur ce site : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/>

**ATTENTION !** Il existe d'autres sites frauduleux, dont l'apparence donne l'impression d'avoir à faire à un site gouvernemental, qui proposent les démarches pour le certificat d'immatriculation pour un coût supérieur. Si vous éprouvez des difficultés à effectuer votre demande sur le site officiel, vous pouvez vous tourner vers un garagiste agréé par la préfecture qui vous aidera pour vos démarches.

### Aide Energie

Des mesures de soutien au pouvoir d'achat des Français sont mises en place pour répondre aux effets induits par la hausse brutale des prix de l'énergie. Parmi ces mesures, à titre exceptionnel, deux aides sont mises en place en faveur des foyers les plus modestes se chauffant au fioul domestique ou au bois. Plus d'infos sur : <https://chequeenergie.gouv.fr/>

### Somm'propre



L'opération SOMM'PROPRE se déroulera le **Samedi 18 mars 2023** en partenariat avec les associations Camonoises et de la région. Nous donnons rendez-vous à toutes les personnes le souhaitant à 8h30, Place du Général Leclerc. Les chasubles, gants et sacs vous seront distribués.

### Expression de l'opposition

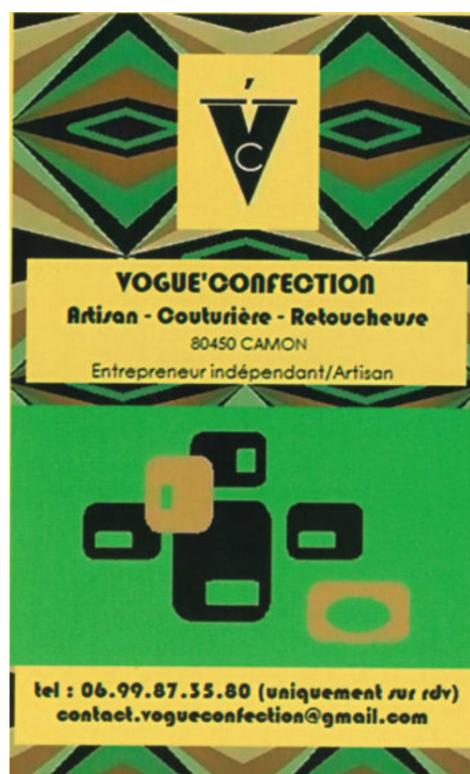
Nous vous souhaitons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2023. Nous arrivons à la moitié du mandat, il va être temps de dresser un bilan des avancées de notre commune lors de ces 3 dernières années. Dans cette optique, nous viendrons à votre rencontre afin d'avoir votre ressenti et vos attentes pour la vie future de notre commune. Notre objectif restera le même, permettre aux habitants d'être acteur des décisions pour Camon, ce qui n'est que trop peu le cas aujourd'hui. #BougeonsCamon

VIVRE CAMON  
Bulletin d'information municipale  
Responsable de la publication :  
Jean-Claude Renaux  
[www.camon.fr](http://www.camon.fr)  
Impression IRG  
Conception : Com'une Idée  
Réalisation : Mairie de Camon

### Restauration scolaire

Depuis janvier 2023, le restaurant scolaire ne sert plus un menu complet bio par semaine mais un produit bio par jour (exemple : le lundi entrée bio, le mardi dessert bio, le mercredi plat principal bio...)

### Nouvelle entreprise



**07 février 2023** : Soirée Parents-Enfants : salle Louis Aragon de 17h30 à 19h00

**23 février 2023** : Goûter UNRPA : salle Louis Aragon

**03 mars 2023** : Loto des supporters US CAMON

**26 mars 2023** : Repas des aînés

**02 avril 2023** : réderie de l'UCAPS

**15 avril 2023** : 9ème soirée Cabaret organisée par le Secours Populaire



Mairie de CAMON  
Place du Général Leclerc  
BP 20002  
80334 CAMON Cedex  
Tél. : 03 22 49 30 00  
Fax : 03 22 49 30 09  
Horaires d'ouverture au public :  
Du Lundi au vendredi :  
de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h

